



Fenneke Reysoo et Christine Verschuur (dir.)

On m'appelle à régner Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre

Graduate Institute Publications

Genre, gouvernance et environnement urbain en Inde : le cas du Kerala

Sandra Walter

DOI : 10.4000/books.iheid.6229
Éditeur : Graduate Institute Publications
Lieu d'édition : Graduate Institute Publications
Année d'édition : 2003
Date de mise en ligne : 20 juillet 2016
Collection : Genre et développement. Rencontres
ISBN électronique : 9782940503797



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

WALTER, Sandra. *Genre, gouvernance et environnement urbain en Inde : le cas du Kerala* In : *On m'appelle à régner : Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 2003 (généré le 20 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/6229>>. ISBN : 9782940503797. DOI : 10.4000/books.iheid.6229.

GENRE, GOUVERNANCE ET ENVIRONNEMENT URBAIN EN INDE : LE CAS DU KERALA

Sandra WALTER

Après une brève introduction du contexte dans lequel s'effectue notre projet de recherche, les questions au cœur de notre problématique seront exposées de manière plus détaillée. Cependant, il s'agit d'une problématique provisoire, qui sera affinée lors de notre prochain terrain.

CONTEXTE

En 1993, le gouvernement indien a entamé un processus de décentralisation suite au constat que les problèmes de développement ne se résoudraient pas par une approche *top-down* et que la participation des différents acteurs était nécessaire dans toutes les phases du processus de planification. Il était donc nécessaire de renforcer les gouvernements locaux afin qu'ils puissent véritablement jouer leur rôle de troisième tiers de gouvernance. Le 74^e Amendement concerne les gouvernements urbains qui auparavant étaient institutionnellement et financièrement marginalisés ainsi que politiquement dépendants de l'Etat. Cet amendement rend, par ailleurs, obligatoire la réservation d'un tiers des sièges

pour les femmes. Ce qui, selon le gouvernement indien, devrait renforcer leur capacité à représenter leurs intérêts dans le processus de décision et contribuer, ainsi, à améliorer la mise en œuvre des programmes de développement.

Notre projet de recherche visera donc à observer de quelle manière le processus de décentralisation en Inde a influencé la capacité des femmes pauvres à représenter leurs intérêts de genre dans la gouvernance environnementale en milieu urbain. Par «politiques environnementales», nous entendons celles qui affectent l'environnement proche (la distribution d'eau potable, les égouts, le ramassage des ordures) et qui ont un rôle important en termes de santé. Notre terrain de recherche sera la ville de Thiruvananthapuram, au Kerala. Notre intérêt pour cet Etat fut motivé par la mise en œuvre en 1996 d'une campagne pour promouvoir et institutionnaliser, dans le long terme, un processus de planification depuis le bas. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour renforcer la participation des femmes à ce processus.

L'usage du terme de «gouvernance» est fortement controversé. Pour les besoins de cette recherche, il s'agit avant tout d'un cadre analytique qui permet la prise en compte des mécanismes formels et informels de décision, des relations entre les différents niveaux de prise de décision et de la transformation du rôle de l'Etat. Un des objectifs de ce travail est d'analyser la gouvernance urbaine dans une perspective qui puisse rendre aussi bien compte de l'expérience des hommes que de celle des femmes et qui illustre de quelle manière la relation entre la sphère privée et la sphère publique influence cette expérience.

QUESTIONS DE RECHERCHE

Notre objectif est donc d'observer quelle est la capacité des femmes à participer au dialogue tout au long des différentes étapes du processus de décision et de formulation des politiques environnementales. Et, plus précisément, d'observer l'impact des réformes institutionnelles sur cette participation et le rôle éventuel joué par les organisations féminines ou autres.

RÔLE DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Un premier élément est que pour comprendre la participation politique des femmes, il faut d'abord comprendre le contexte dans lequel elle a lieu. De quelle manière les transformations du système politico-administratif liées au processus de décentralisation vont-elles influencer la capacité des femmes à participer au processus de décision? Plusieurs éléments doivent être observés.

- Instauration de quotas pour les femmes: les élues dont le siège est réservé aux femmes vont-elles participer au processus de décision de manière effective? Quels types d'intérêts vont-elles défendre (classe, caste, genre, parti)? Notre hypothèse à ce propos est que *la citoyenneté «inachevée» des femmes, et notamment celle des femmes les plus pauvres, rend leur participation généralement peu effective malgré les mesures mises en œuvre pour la promouvoir.*
- Impact des réformes sur la participation directe des femmes: un autre élément est de savoir si les nouvelles structures municipales, mises en œuvre dans le cadre du 74^e Amendement, donnent aux femmes plus d'espace non seulement pour exprimer leurs revendications, mais aussi pour peser sur le processus de décision, notamment grâce au rapprochement entre élu et citoyens, à la création de comités de circonscription et aux mécanismes mis en œuvre pour assurer la présence des femmes aux différentes étapes du processus de planification. Notre hypothèse en ce qui concerne la participation directe des femmes est que *même si l'Etat met en œuvre des mesures pour renforcer leur participation dans les divers espaces d'interactions entre autorités locales et citoyens, elles restent insuffisantes dans le contexte des rapports de pouvoirs existants. En d'autres termes, la participation des femmes dans ces espaces ne se traduit pas automatiquement par une plus grande prise en compte de leurs intérêts de genre dans les politiques environnementales.*

RÔLE DES ORGANISATIONS LOCALES

Les organisations locales, féminines ou autres, peuvent parfois jouer un rôle important. Il s'agira donc d'observer quel type d'organisations sont

présentes, quel type d'enjeux elles défendent, quelle est leur relation à l'Etat, leur statut dans la communauté et le statut socio-économique des acteurs qui y participent. Quel est leur rapport aux élus et élues? Et de quelle manière se sont-elles impliquées dans le processus de planification et la réalisation des mesures mises en œuvre par le gouvernement? Ou, si elles ne sont pas impliquées, quelles en sont les raisons?

EVALUATION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les politiques environnementales devront être évaluées sous divers angles, notamment: sensibilité à la question du genre; rapport entre d'une part les besoins et priorités tels qu'ils sont définis par l'administration et les experts, et d'autre part ceux qui sont émis par les principales concernées; idéologie qui sous-tend ces politiques; approche employée pour intégrer les femmes aux divers projets d'aménagement de l'environnement. Cette évaluation vise à réfléchir aux motivations du gouvernement pour promouvoir la participation des femmes (instrumentalisation ou émancipation) et aux implications que cela a sur cette participation.

Notre troisième hypothèse à ce propos est que *la participation des femmes, lorsqu'elle est conçue et promue par l'Etat, engage rarement une réelle remise en question des rapports de genre. En Inde, elle n'a dès lors que peu d'incidence sur la capacité des femmes à influencer le processus de décision en matière de politiques environnementales, ce surtout au niveau des priorités.* Cette hypothèse implique que même si une participation accrue des femmes pour des motifs d'efficacité peut contribuer, dans une certaine mesure, à réduire les risques environnementaux, son potentiel sera fortement limité sans une remise en question des rapports de pouvoir dans les institutions de gouvernance locale. Car, premièrement, les problèmes liés à l'environnement proche, dont les femmes ont la responsabilité, risquent d'être toujours considérés comme secondaires ou comme «privés», et donc en dehors de l'agenda public. Et, deuxièmement, la participation des femmes risque de justifier une augmentation de leurs tâches et responsabilités dans l'aménagement de l'environnement urbain sans aucune contrepartie.